

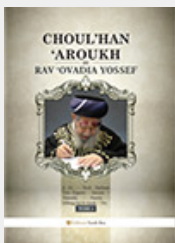


Traité Pessa'him

Michna 3 - Chapitre 9

ט,ג מה בין הראשון לשני: הראשון, אסור בבל יראה ובבל
יימצא; והשני, חמץ ומצה עימו בבית. הראשון, טעון הלל
באכילתו; והשני, אינו טעון הלל
באכילתו. זה וזה טעונים הלל בעשייתן, ונאכלין עלי על מצה
ומרורים, ודוחין את השבת.

Quelle différence y a-t-il entre Pessah Richone et Pessah Chéni ? A Pessah Richone le levain est interdit par la défense de « il ne sera pas vu » et « il ne trouvera pas » tandis que pour Pessah Chéni, on peut avoir chez soi des Matsot et du pain levé. Pessah Richone nécessite la lecture du Hallel pendant sa consommation, alors que Pessah Chéni ne nécessite pas la lecture du Hallel. L'une et l'autre requièrent la lecture du Hallel pendant le sacrifice ; elles se consomment rôties et accompagnées de Matsot et d'herbes amères ; l'une et l'autre repoussent le Shabbat.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions